



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipemen*@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

CCAS du 28 mars 2022 : déclaration CGT

Monsieur le Président,
Madame la représentante du Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs,
Chers camarades,

Alors que le contexte anxiogène lié à la crise sanitaire et à sa gestion chaotique par le gouvernement est toujours bien présent, c'est la sidération qui a frappé l'ensemble des populations du continent européen et au-delà, avec la guerre d'invasion lancée par le président russe contre le peuple ukrainien, le 24 février.

La CGT condamne cette agression sans réserve et, comme elle l'a toujours fait, elle condamne aussi les menées impérialistes des grandes puissances, l'irresponsabilité des dirigeants qui font le choix des armes plutôt que du dialogue, et des cadres d'alliance militaire dont l'OTAN, qui représentent une menace permanente pour la paix.

Face à une guerre qui une fois encore, se traduit par des morts, des civils contraints à la fuite et à l'exil, des destructions et des reculs démocratiques et sociaux, la CGT est aux côtés des travailleuses et travailleurs d'Ukraine, de leurs familles et de leurs organisations syndicales. Elle est aussi aux côtés des travailleuses et travailleurs et des organisations syndicales de tous les pays qui sont déjà ou seront rapidement impactés par cette guerre.

Les actions de solidarité à la fois pour les familles ukrainiennes, mais aussi pour tous les civils qui fuient la guerre, quelque soit leur origine, religion ou couleur de peau et au-delà, pour tous les migrants concernés par d'autres conflits, ou qui fuient la misère dans leur pays et notamment les jeunes mineurs non accompagnés, sont une réalité dans notre pays, et nos collègues, associations et syndicats y prennent leur part et doivent trouver le soutien des services.

La situation en France n'a fait que se dégrader ces derniers mois et donc bien avant la guerre en Ukraine, avec notamment une augmentation du coût de la vie, avec un rebond de l'inflation mettant en difficulté bon nombre de nos concitoyens et bien entendu beaucoup de nos collègues actifs et retraités et leurs familles. La spéculation des grands groupes qui utilisent tous les conflits et les pénuries de matières premières énergétiques et alimentaires, pour augmenter les prix et les profits de leurs actionnaires, s'ajoute à la politique des taxes uniformes décidées par les gouvernements successifs sur ces mêmes produits.

Et ce ne sont pas les « prime énergie » et autre « prime inflation », ou les mesures et annonces électoralistes applicables à 10 jours des élections présidentielles, voire après, en ce qui concerne le dégel non chiffré du point d'indice pour les fonctionnaires, qui seront suffisantes.

Dans ce contexte, il est donc plus que nécessaire que notre action sociale ministérielle et tous ses acteurs jouent pleinement leur rôle dans les services et que de nouvelles prestations pérennes soient mises en place, notamment par le biais d'une harmonisation par le haut, avec les prestations ministérielles existant dans d'autres ministères.

Madame, vous allez représenter le Directeur pour cette instance nationale représentative des personnels du MTE qu'est le CCAS de ce jour, mais pour la CGT, l'absence du Directeur ajoutée au fait qu'aucun Secrétaire Général et aucun Ministre n'ait jamais participé au CCAS, confirment que les priorités sont toujours ailleurs que pour ce domaine de l'action sociale en direction des personnels actifs et retraités et de leurs familles et accessoirement, pour leurs représentants et les partenaires de l'action sociale ministérielle. Cela signifie aussi qu'aucune décision ne sera validée lors de ce CCAS, si elle ne correspond pas exactement aux termes discutés en amont. Cela ne correspond pas à notre vision de ce que vous appelez le « dialogue social », et le CCAS ne doit pas être une chambre d'enregistrement des discussions antérieures, mais bien une instance où les arguments avancés peuvent déboucher sur des modifications, permettant de mieux répondre aux attentes des personnels en matière d'action sociale.

Par ailleurs, une nouvelle fois, la CGT regrette que le CCAS doive se tenir sur une après midi, avec le risque que les 11 points prévus à l'ordre du jour ne soient pas débattus.

Nous insistons pour que le CGCV puisse présenter son action au bénéfice des enfants et adolescents, après les éventuelles réponses de l'administration aux déclarations liminaires et l'approbation du PV du CCAS du 25 novembre 2021.

Nous souhaitons également rendre hommage à nos camarades Luc DECARRIERE, ancien secrétaire du CCAS et Max MARCOLINI, ancien président de la FNASCE, décédés en janvier 2022 et qui ont oeuvré de longues années pour l'action sociale au sein de notre ministère. Merci à eux pour leur engagement au sein de notre instance et auprès des agents. Nous avons une pensée pour leurs familles.

Nous posons une nouvelle fois la question de l'avenir de l'action sociale ministérielle au sein du CCAS, des CRCAS et des CLAS dans le cadre de la mise en place des CSA à compter de 2023. Lors du CCAS de novembre 2021, vous promettiez la sortie imminente de la note technique modifiée, puis nous avons appris en ce début d'année, qu'elle ne sortirait plus, compte tenu du lancement d'un chantier de refonte de notre action sociale. Dans un dialogue social de qualité, il serait judicieux et honnête de votre part de nous parler de cette fameuse refonte de l'action sociale. Drôle de manière de faire ! Nous souhaitons avoir des précisions sur ce chantier, nous demandons de travailler dans la transparence non seulement avec les fédérations syndicales mais aussi au sein du prochain CCAS.

Sur l'harmonisation des subventions-repas des personnels des DIR et des DIRM, le DRH a annoncé le 21 février lors d'une entrevue de la CGT avec la conseillère sociale de la ministre, qu'une enquête allait être lancée afin de connaître le nombre d'agents concernés travaillant dans des sites éloignés, et avoir une estimation budgétaire. Aujourd'hui, rien n'est encore lancé...alors qu'il est plus qu'urgent d'aboutir sur ce sujet car comme déjà évoqué, une très grande majorité d'agents exerçant des missions sur les routes et dans le secteur maritime et des phares et balises, se trouvent éloignés de restaurants leur permettant de bénéficier de la première étape d'harmonisation. Nous n'oublions pas que trois agents ont perdu la vie au travail, ces 3 derniers mois. Leurs collègues continuent à risquer la leur tous les jours, sans reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité de leur travail. Le bénéfice de cette harmonisation complète, serait pour eux, un signe positif que notre ministère se préoccupe de leurs conditions de travail dont la restauration ; Il est inadmissible, qu'en 2022, des agents mangent dans les fourgons de travail.

Vous voulez être exemplaire avec une restauration de qualité et équilibrée en prônant le bio, l'application des lois Egalim et Climat et Résilience dans les restaurants administratifs du MTE, mais il faut aussi que le MTE soit exemplaire pour traiter l'ensemble de ses personnels de manière équitable en finançant, sur ses propres crédits, une harmonisation complète avec une subvention complémentaire, y compris pour les sites isolés, notamment en DIR et en DIRM -

La CGT prend acte avec satisfaction que la revendication portée depuis de nombreuses années dans cette instance, aboutisse en 2022 par la mise en place (à titre d'expérimentation dans 3 régions), d'un nouveau prêt dédié aux travaux et fournitures de

matériaux, pour l'amélioration de l'habitat des agents actifs et retraités, avec un objectif de réduction des dépenses énergétiques.

La CGT souhaite que ce prêt puisse aller jusqu'à 5000 euros et qu'il intègre les achats d'électro-ménager de classe A.

La transformation du « prêt décohabitation » en « prêt études », sans nécessité pour le jeune de quitter le logement de l'agent, est aussi une bonne décision actée par le Comité d'Aide Sociale et la CGT souhaite que l'expérimentation soit lancée rapidement dans les régions Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Auvergne Rhône Alpes, en concertation avec les CRCAS concernées.

A l'ordre du jour de ce CCAS, nous devons examiner le projet de fiche concernant les modalités d'organisation de mini-séjours pour les enfants d'agents, proposés par les CLAS, avec le CGCV comme prestataire.

La CGT souhaite que la commission « actions collectives » du CCAS complète son analyse sur le financement de ces mini-séjours, qui vont impacter fortement les crédits d'initiative locale, et que la DRH s'engage sur un complément de budget pour atteindre 1 million d'euros pour les CIL pour 2023. La participation des familles, compte-tenu que cette action concerne les ayants-droits et pas les agents, pourrait être envisagée mais devrait être réduite au minimum et l'organisation devrait être proposée au niveau des CRCAS et permettre aux CLAS des petits services de les proposer à leurs agents.

Par ailleurs, lors du groupe de travail « action sociale des DDI », enfin convoqué en catastrophe par le ministère de l'Intérieur le 25 mars, la CGT a déploré l'absence de documents de travail et a demandé que 2 nouvelles réunions aient lieu rapidement ; l'une sur le domaine de la restauration collective compte-tenu du transfert des crédits (harmonisation avec actualisation du montant des subventions par département, nouvelles conventions, titres-restaurants sur sites éloignés ...), et l'autre, sur l'ensemble des prestations d'action sociale existant dans chaque ministère, en vue d'une harmonisation.

La CGT a demandé au cabinet de la Ministre, qu'un travail soit rapidement effectué pour améliorer les prestations liées à la petite enfance et particulièrement que soit proposé :

- une participation au surcoût lié aux gardes d'enfants des agents travaillant en horaires atypiques (cf ministère des armées et ministère de l'intérieur)
- un CESU complémentaire pour les gardes d'enfants de 6 à 12 ans en sus du CESU DGAFP de 0 à 6 ans (cf ministères sociaux et ministère des finances).

La CGT souhaite que ces mesures concrètes viennent donner du corps à la charte égalité professionnelle en facilitant la vie des familles et la vie professionnelle des agentes, aujourd'hui encore davantage impactées, qui pourraient notamment, davantage suivre des formations éloignées en ayant un dispositif de garde mieux financé.

La CGT a rappelé que dans certains départements, le rôle des SGC-D et leurs relations avec les structures d'action sociale dans les DDI et principalement les CLAS, outrepassent les textes réglementaires et, en présence de la sous-directrice des politiques sociales du MTE, a demandé qu'un rappel soit fait, en relation avec le MI, afin de permettre aux présidents de CLAS d'exercer leur mandat ; ceux-ci doivent être destinataires des tableaux de consommation de crédits d'action sociale, et doivent pouvoir décider de l'organisation des arbres de Noël, le cas échéant avec les ASCE, sans avoir de pression des préfectures pour une organisation commune. En effet, cela concerne des crédits d'action sociale ministérielle et les SGCD sont prestataires de service, mais en aucun cas, décideurs, à la place des directions des DDI et des assemblées plénières des CLAS.

La CGT constate des difficultés récurrentes dans les actes de gestion sur la situation administrative et financière des agents, qui entraînent des demandes d'aides matérielles pour pallier aux non-versement de primes, voire de salaires. Elle demande qu'un dispositif de suivi des situations notamment d'agents en congé de longue maladie ou de longue durée, soit mis en place en relation avec les SGCD et qu'une information aux services et aux agents soit faite sur le fonctionnement des nouvelles commissions médicales et sur la désignation des représentants du personnel, qui doit passer par les élus en CAP.

Elle demande également qu'une information soit faite sur les dysfonctionnements liés aux DRFIP, lors du versement de la participation financière de 15 € bruts pour la protection sociale complémentaire, indûment amputée de 0,50 € en cas de jour de carence. Tous les agents concernés doivent voir leur situation régularisée sur la paye d'avril.

Le suivi du protocole concernant le référencement attribué à la MGEN, montre une augmentation du nombre d'adhérents au contrat mais celui-ci reste à un chiffre très bas, puisque seules 3 437 personnes sont couvertes par celui-ci.

Quel impact sur le versement par le MTE de la participation pour les transferts de solidarité ?

La CGT demande quand les discussions seront engagées au sein du MTE et quand les agents pourront connaître le calendrier précis et les modalités de passage d'un contrat à l'autre ou d'adhésion à un nouveau contrat pour bénéficier des mesures mises en place par la Fonction Publique, pour la PSC.

Enfin, les retraités du MTE comme ceux de toute la Fonction Publique et du secteur privé, manifestaient le 24 mars pour ne pas être les oubliés des mesures de pouvoir d'achat, et réclamer une augmentation des pensions. Ils sont également toujours en attente d'un dispositif pérenne d'information sur leurs droits en matière d'action sociale et de suivi médical post-professionnel.